

Initiatives ministérielles

Les conservateurs proposent plutôt un régime de stimulants infiniment plus complexe, qui a toutes les allures d'une étape vers la privatisation.

Ce n'est pas un député de l'opposition qui le dit. C'est une tierce partie neutre, *The Toronto Star*.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Bon! Je constate que les députés d'en face réagissent. Peut-être porteront-ils maintenant attention.

Permettez-moi de citer un autre extrait de cet éditorial.

«Pourquoi participer aux profits?», demande le gouvernement.

Le projet de loi dont le Parlement est saisi est bien mince. Il n'a que cinq pages et il est extrêmement nébuleux sur quelques détails fondamentaux.

Il ne donne aucun indice de la façon dont le prix des actions sans droit de vote sera établi, ni sur les règles régissant le rachat ou le transfert des actions dans le cas où un travailleur voudrait s'en débarrasser.

Le projet de loi dispose que le montant des dividendes sera fixé par la Société canadienne des postes «en conformité avec les droits, privilèges, restrictions et conditions dont les actions sont assorties».

Qu'est-ce à dire? Le gouvernement ne le dit pas.

Tant que le gouvernement ne sera pas plus précis, pourquoi les députés se lanceraient-ils dans un débat sur une proposition aussi sommaire?

Malheureusement, nous n'avons pas le choix. Le gouvernement propose les lois et la Chambre en dispose.

Je poursuis ma lecture:

Il y a une autre question plus embêtante.

Si le gouvernement permet aux employés des postes d'acheter des actions dans l'entreprise, à partir de quel moment décidera-t-il d'accorder le même droit à tous et chacun?

Autrement dit, c'est une petite étape vers une grande privatisation.

M. Andre insiste pour dire que le régime d'actionariat des employés ne constitue pas une première étape vers la privatisation d'un service public essentiel. Mais, pourtant, le premier ministre Brian Mulroney a déjà dit aux Canadiens que l'ex-société d'État Air Canada n'était «pas à vendre», elle non plus.

Cela nous ramène à mon propos initial. Que le gouvernement me dise qu'il ne vendra pas d'autres actions ne change rien. Cela ne me réconforte nullement. Je ne le crois tout simplement pas.

[Français]

Nous avons aujourd'hui la première étape de la privatisation de la Société canadienne des postes. Moi, je suis d'avis que le gouvernement devrait réfléchir beaucoup plus longuement, devrait même y réfléchir pour plusieurs mois avant d'aller de l'avant avec un plan semblable. Et,

monsieur le Président, je dois vous dire que d'ici quelques mois les Canadiens seront peut-être libérés, c'est-à-dire que le gouvernement d'en face sera défait. Les Canadiens seront libérés, bien sûr, et vous l'aurez deviné, monsieur le Président, ce gouvernement sera remplacé par un gouvernement libéral, que nous aurons d'ici six mois, je l'espère.

En attendant, afin de donner au gouvernement six mois pour réfléchir à ce dossier, je propose:

[Traduction]

Que la motion soit modifiée en retranchant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, ne soit pas lu une deuxième fois maintenant, mais dans six mois.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis certes très heureux de l'occasion qui m'est offerte d'exprimer mes vues sur cette mesure législative.

Je dois dire que l'opposition s'oppose presque à l'unanimité au projet de loi en question qui n'est rien de plus qu'un autre pas vers la privatisation et la vente à la pièce de la Société canadienne des postes telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Ma circonscription se trouve en. . .

• (1600)

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais intervenir ici. Je ne vois aucune objection à l'amendement et je crois que nous devrions poursuivre à partir de là.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, tout ce que je disais c'est que ma circonscription se trouve en Colombie-Britannique. Je représente la région d'Okanagan—Shuswap.

Comme beaucoup d'autres régions rurales non seulement de ma province mais de toutes les régions du pays, la mienne possède de nombreuses petites localités pour qui le bureau de poste principal est devenu important dans la vie de la collectivité, les gens s'y rencontrant tous les matins pour aller chercher leur courrier et leurs colis. Ils saisissent l'occasion tous les jours et utilisent le bureau de poste comme lieu de rencontre.

À cet égard, les bureaux de poste sont l'un des centres névralgiques des collectivités rurales. C'est pourquoi les répercussions de la stratégie gouvernementale prévoyant la fermeture de ces bureaux de poste et la privatisation des services ont été aussi néfastes. Cette stratégie a modifié irrémédiablement le mode de vie d'un grand nombre de collectivités.